

Arrêté du 15 juillet 2011 portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes
NOR : JUSC1119685A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1-2, R. 822-6, R. 822-7 et A. 822-19 à A. 822-28,

ARRÊTE

Article 1

La session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2011 est ouverte aux dates ci-après :

- l'écrit aura lieu le 10 octobre 2011 ;
- l'oral aura lieu à partir du 7 décembre 2011.

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 15 juillet 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés et par délégation,
La sous-directrice du droit économique

Aude AB-DER-HALDEN